

Procès Verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 5 JUIN 2025

Présents : Mme Régine REMILLON – Mr. Esther VACHOUX - Mme Marie BAUD - Mme Maryse MICHALAK – Mr. TROTET Ludovic – Mme Sandrine DURANSON - Mme Sylvia DUSONCHET – Mr. Etienne MERLIER – – Mr. Mickaël TISSOT arrivé à 20h30 n'a pas pris part aux points de 1 à 6

Absents excusés : Mr Frédéric AESCHLIMANN, Mme Cinthya MIQUET-SAGE (pouvoir donné à Mme REMILLON)

Absents : Mr Jacky DURET - Mme Alexandra DUPANLOUP

Public : 0

1. Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 Avril 2025, celui-ci est approuvé à l'unanimité.
2. Mme le Maire présente aux membres du Conseil la nouvelle Secrétaire Générale de Mairie qui a pris ses fonctions le 01/06/2025.
3. La création de deux postes : « Emploi Saisonnier » au service technique du 7 Juillet 2025 au 31 Aout 2025 (5 jeunes seront accueillis pour ce job d'été).
4. L'attribution des subventions aux Associations – Exercice 2025 :

- Association des Parents d'Elèves d'Arbusigny	3 000 €
- USEP de l'Ecole d'Arbusigny	200 €
- Foyer Rural de Loisirs pour Tous d'Arbusigny	1 000 €
- Association Lou Ptiou Golus (cantine d'Arbusigny)	9 000 €
- A.D.M.R.Les Tourelles Reignier	300 €
- Asso.des Parents d'Elèves du Collège de Reignier(AIPE)	200 €
- Association des Donneurs de Sang	200 €
- Croix-Rouge comité La Roche/Reignier	100 €
- Anciens A.F.N. canton de Reignier	100 €
- Association « Le Souvenir Français »	200 €
- Ecole de Musique de Pers-Jussy	300 €
- Association Handi Festif Reignier	100 €
- Les Restaurants du Cœur de Haute-Savoie	100 €
- La Prévention Routière(comité74)	200 €
- Les Amis des Sentiers	500 €
- Chambre des métiers et de l'artisanat	300 €
- M.F.R. Vulbens	100 €
- Assoc. Espaces Femmes La RocheS/F.	200 €
- GIS-France Groupe d'Inter. Eteaux	200 €

TOTAL : 16 300 €

5. Mme le Maire expose à l'Assemblée qu'un nouveau dispositif est mis en place par la Région Auvergne Rhône Alpes, destiné à soutenir la vie associative dans les petites communes. Il concerne la mise à disposition à titre gracieux d'un barnum.

Le Conseil Municipal accepte et autorise Mme le Maire à faire le nécessaire auprès de la Région. Il est à préciser que la commune devra aller récupérer le matériel auprès d'une antenne régionale sur le territoire.

6. Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité vote la décision modificative n°1

7. Le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), concernant le groupe scolaire a été présenté par Mme MICHALAK Adjointe

8. Madame le Maire expose la sollicitation du Préfet de la Haute Savoie enjoignant les communes membres de la communauté de communes Arve et Salève à se prononcer sur la composition du Conseil Communautaire de 2026 en augmentant le nombre total de Conseillers, ainsi Nangy et Arthaz auront un conseiller supplémentaire portant à 3 le nombre de représentants pour ces 2 communes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition.

9. Le Conseil prend note des factures suivantes : Ampoules pour l'Eglise 177,89 €ttc (Brutellec) ; arbre érable du Japon 564,00 €ttc (les Charmes du Paysage) ; travaux de soudure 477,60 € (Mgm fermeture automatisme) ; 4 supports vélos 493,20€ (Creacom) ; 90 chaises 3 273,48€ (Creacom) ; serrure igloo+ chalet des Bornes suite effraction 272,14 € (Somann) ; 3 journées d'élagage 5 760€ttc (Vachoux); panneau point de rassemblement 207,66€ (Vachoux) ; Estrade école + tableau affichage 1563€ (Lalliard bois) ; renouvellement Mailinblack 414€ et Kwartz 390€ (assistance informatique); dpo externalisé 1020€ (Covatem) ; formation électrique agent technique 189€ ; 3 dossiers (avis sur dossier urbanisme eaux pluviales) 339,87€ (Nicot) ; 520 kg documents détruits 95,81€(Sivalor).

10. Le Conseil accepte les devis suivants : « vers la Magne » 2 277,60ttc (Maulet) ; cheveux pour Signakid 338,40€ ttc (Elancite) ; 9 000,00 €ht mission d'étude suite installation géothermie pour subvention ADEME (Cena ingenierie) ; 7 lits pour l'école maternelle 3 444,78€ttc (Vachoux) ; 17 815€ht (Spie Batignolles) ; coffret « SG 113 » 365,88€ttc (Parchet) ; Porte chalet des Bornes 1 155,60€ (Guillot Muret); cinéma plein air 1 053,70€ (Ciné bus).

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Sandrine DURANSON
Secrétaire de séance

Régine REMILLON
Maire